

DÉPARTEMENT DE L'EURE  
CANTON EVREUX NORD

MAIRIE  
DE  
GRAVIGNY



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

### **Etaient présents :**

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE (arrivée à 18h50), Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Xavier LORDET, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Gwendoline LEBLANC-GONSARD, Maxime HUMBERT, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Patrik WATEL, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL,

Le quorum est atteint

### **Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme LEMASSON-BAUMANN Sonia à Mr LEMASSON Yann  
Mr VANOT Marcel à Mme Brigitte RICAUX  
Mme MOURAUD Claire à Mme BOULAT-DAUFRENE Brigitte  
Mr LECOQ Jean-Pascal à Mr Patrik WATEL

### **Absents :**

Mr BENOUDA Abdelkader  
Mme DUCHESNE Jocelyne  
Mr PALOC Nicolas

A été élu secrétaire de séance :

Mr Pascal LEVEAU

DATE DE  
CONVOCAION

04 décembre 2023

### **Nombre de Conseillers**

En exercice 27

Présents 20

Votants 24

Objet : Convention  
2024-2026 : Mise à  
disposition de la  
parcelle des jardins  
familiaux à l'association  
« Les Jardins du Père  
Hébert »

**Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales

**Vu** la mise à disposition d'une parcelle à utilisation de jardins familiaux à l'association « Les jardins du Père Hébert »,

**Considérant** qu'il convient de déterminer les droits et obligations de chacun,

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

Article 1<sup>er</sup> : d'APPROUVER la convention de mise à disposition jointe en annexe entre la ville, propriétaire de la parcelle et l'association « Les jardins du Père Hébert » allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026,

Article 2 : de FIXER la redevance annuelle à 1 000 € sur cette même période

Article 3 : d'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer cette convention et tout document s'y réfèrent

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié conforme

le Maire

